

Présents : Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1^{er} adjoint, Myriam Fanget 2^{ème} adjoint, Christian Bouillet 3^{ème} adjoint, Virginie Baclet 4^{ème} adjoint, François Carobbio, Myriam Crouzier, Agathe Dormant, Sylvain Orega, Jérémie Rynois, Maxime Sabran, Catherine Thoinon.

Absents ou excusés : Sandrine Ballandrin, Emmanuel Brion, Christophe Meurenand, Aurélien Sicard.

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Communauté de Communes Rives de l'Ain

Le conseil est informé du recrutement prochain d'un nouveau directeur des services au sein de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon en remplacement de Madame Szyz-Chauvin qui a fait valoir ses droits à la retraite fin janvier.

Les travaux relatifs au transfert des compétences eau et assainissement se poursuivent.

Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

La réunion publique au sujet de la fibre optique aura lieu le lundi 7 avril à 18h00 à l'ATHol.

L'ouverture de la commercialisation est prévue en mai.

Eau et assainissement

Le conseil a pris connaissance de l'avancée des dossiers :

- de construction de la station d'épuration de Thol.

Le conseil municipal a validé la proposition de la Banque des Territoires pour le financement des travaux par le biais d'un emprunt de 2 370 000 € sur 35 ans sur le budget assainissement. Cet emprunt, ainsi que les charges liées à la construction, seront transférés à la communauté de communes au 1er janvier 2026. Une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € est également validée auprès de la Caisse d'Épargne pour la TVA (remboursée par l'état en N+1). Suite à consultation, le conseil municipal a validé la proposition du Bureau Alpes Contrôles (18 560 €) pour la mission de contrôle technique concernant ce chantier. Le Maire, dans le cadre de ses délégations, a également retenu l'offre de ce cabinet pour la mission de coordination SPS (7 486 € HT).

- de réhabilitation de la station d'épuration de Planches.

Le litige en cours avec l'entreprise SADE a abouti à un accord concernant l'édification d'une clôture autour du site. Quelques points techniques concernant le fonctionnement de l'installation subsistent. Le chemin d'accès a, quant à lui, beaucoup souffert du passage des engins. Le cabinet NEA Eau Conseil Service, assistant à maîtrise d'ouvrage, suit ce dossier.

Commissions aménagement et travaux

Le conseil a validé les termes du bail emphytéotique dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment « Chaîne d'habillement » au Domaine de Thol au Syndicat de la Rivière d'Ain aval et de ses affluents. Suite à différentes remarques, le projet a été modifié : le bail sera de 60 ans et une redevance annuelle non actualisable de 1 200 € sera versée à la commune. Alain Sicard et Maxime Sabran n'ont pas pris part au vote.

Le conseil a validé une convention d'occupation à passer avec l'association Musée Rural de la Plaine de Thol pour la mise à disposition gratuite d'un terrain en prolongement du terrain de football de Thol, pour la culture de céréales. Le but de cette opération est de pouvoir utiliser la batteuse restaurée par l'association en conditions réelles.

Plan Local d'Urbanisme

Le groupe de travail et l'urbaniste établissent ensemble l'inventaire des équipements et services.

Vie Associative

Différentes subventions aux associations locales ont été votées, ces subventions seront versées après le vote du budget 2025 :

- Subvention de fonctionnement de 150 € attribuées : Club Nautique (Joute Neuville), Sou des écoles, De Mains à Mains, Ensemble Harmonique Jujurieux Neuville, Syndicat d'initiative. 150 € ont également été attribués à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers Pays du Cerdon pour la formation d'un Neuvilleois.
- Subventions exceptionnelles attribuées pour des investissements ou demandes spécifiques : 1 500 € au Club Nautique, 200 € à Rando Plaisirs, 1 550 € à l'Ensemble Harmonique, à la Bibliothèque 3 550 € (1 000 € pour l'achat de livres, 550 € pour les actions culturelles sur justificatifs, 2 000 € avance sur frais de fonctionnement), 1 725 € au Tennis Club des Bords de l'Ain.

Une demande de participation au démaussage des courts de tennis extérieurs a été déposée. Une participation de 1 000 € pourra être versée après vérification de la compatibilité des produits utilisés avec la présence du puits de captage d'eau potable à proximité.

La commission a rappelé les problèmes d'infiltration d'eaux pluviales au Hangar et au bâtiment de la Joute.

La commission vie associative a présenté le projet de restauration de la fontaine de la Rue Nicolas Aubry et de sa remise en eau. Ce projet est porté par l'association Patrimoine de Neuville.



Avant le vol de la statue le 9 août 2014



Aujourd'hui

Communication

Une réunion publique de prévention par rapport aux cybermenaces sera animée par la gendarmerie le 14 avril de 19h à 21h à la salle des Fêtes.

Un sondage a été réalisé auprès de la population concernant le bulletin municipal 2024 (49 retours, suggestions d'amélioration étudiées en commission). Vous pouvez encore répondre au questionnaire de satisfaction si vous le souhaitez jusqu'à fin mars.



La signalétique (pensez à nous / roulez tout doux) a été installée sur la commune au domaine de Thol, vers les arrêts de bus, vers l'école et des panneaux directionnels indiquant différents lieux de la commune (ex : bibliothèque, L'ATHol, château de Thol ...) ont été rajoutés au pont de Neuville-sur-Ain, dans le hameau de Thol et sur le domaine de Thol.

Les règlements d'utilisation du city-stade et du skate-park ont été installés, ce qui donne l'occasion d'échanger avec les utilisateurs.



De nouveaux portiques ont été installés aux entrées du domaine de Thol : entrée riverains et associations et entrée entreprises.



Il est rappelé à tous que la vitesse est limitée à 30 km/heure dans le domaine et que l'accès aux entreprises est prévu Chemin de Champagne vers le stade de foot.

La rue Clos Corbette est

maintenant interdite à la circulation sauf riverains.



Finances

Comptes administratifs 2024 : le conseil municipal a approuvé les comptes (commune, service des eaux et assainissement)

Fonctionnement commune

Dépenses	954 827,64 €
Recettes	1 323 996,43 €
Résultat d'exécution	+ 369 168,79 €

Investissement commune

Dépenses	301 683,92 €
Recettes	198 277,80 €
Résultat d'exécution	- 103 406,12 €

En tenant compte des reports de l'exercice 2023 et des restes à réaliser, les résultats cumulés s'élèvent à + 644 698,53 € pour la section de fonctionnement et - 195 487,52 € pour la section d'investissement soit un excédent global de clôture de + 449 211,01 €.

Le Conseil Municipal décide de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement (+ 644 698,53 €) de la façon suivante : couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 195 487,52 €, report en section de fonctionnement pour 449 211,01 €.

Exploitation service des eaux

Dépenses	33 699,69 €
Recettes	71 903,78 €
Résultat d'exécution	+ 38 204,09 €

Investissement service des eaux

Dépenses	17 638,27 €
Recettes	26 267,00 €
Résultat d'exécution	+ 8 628,73 €

En tenant compte des reports de l'exercice 2023 et des restes à réaliser, les résultats cumulés s'élèvent à + 184 921,18 € pour la section d'exploitation et + 3 031,27 € pour la section d'investissement soit un excédent global de clôture de + 187 952,45 €. Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent d'exploitation (+ 184 921,18 €) en section d'exploitation.

Exploitation service assainissement

Dépenses	124 105,28 €
Recettes	139 675,06 €
Résultat d'exécution	+ 15 569,78 €


Investissement service assainissement

Dépenses	155 111,52 €
Recettes	252 260,03 €
Résultat d'exécution	+ 97 148,51 €

En tenant compte des reports de l'exercice 2023 et des restes à réaliser, les résultats cumulés s'élèvent à + 15 569,78 € pour la section d'exploitation et - 498 049,63 € pour la section d'investissement, soit un déficit global de clôture de - 482 479,85 €. Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent d'exploitation (15 569,78 €) en réserve d'investissement.

Informations diverses

Le conseil a autorisé le Maire à transmettre une demande de délocalisation temporaire de la salle des mariages (inaccessible aux personnes à mobilité réduite) pour une cérémonie le 26 avril prochain. En parallèle, une demande d'instauration d'une seconde salle (ancienne salle des fêtes) a été déposée auprès du Procureur de la République afin de pouvoir proposer une célébration plus accessible sur demande.







LA FIBRE ARRIVE À NEUVILLE-SUR-AIN

Réunion publique
Lundi 7 avril à 18h00

Salle Polyvalente l'ATHol
Chemin de Corcheloup

Pour toutes questions >
www.reso-liain.fr

Suivez-nous sur :   

 Les communes et intercommunalités de l'Ain  La Région Auvergne-Rhône-Alpes  

VOTRE MAIRIE ET LA BRIGADE DE PONT D'AIN
VOUS PROPOSENT

Lundi 14 avril à 19h
Salle des Fêtes

LES DANGERS LIÉS AU CYBER



INFORMATION ET SENSIBILISATION AUX CYBERMENACES



RENSEIGNEMENTS ET ORGANISATION
AUPRÈS DE LA BRIGADE DE PONT D'AIN

UN CONSEILLER NUMÉRIQUE PRÈS DE CHEZ VOUS !

CONSEILLER NUMÉRIQUE *Accompagnement dans vos démarches et vers l'autonomie numérique*

Un conseiller numérique, c'est quelqu'un à votre disposition gratuitement pour vous aider sur le numérique du quotidien !
Gratuites et ouvertes à tous, vous trouverez des permanences dans les mairies, bibliothèques, tiers-lieux... pour vous accueillir !

Les jeudis de 9h à 12h à la Maison des Associations (Domaine de Thol)
Du 28 avril au 20 mai et du 2 juin au 4 juillet

Venez participer à des ateliers collectifs ou prenez un rendez-vous individuel avec votre conseiller numérique



ME CONTACTER :
Maxime Chabaud
06.15.27.45.90
m.chabaud@siea.fr

LE CONSEILLER NUMÉRIQUE PEUT M'AJDER POUR :

-  Prendre en main un ordinateur ou un smartphone
-  Échanger avec mes proches
-  Être accompagné pour mes démarches administratives
-  Trouver un emploi ou une formation

Pour plus d'informations  **Les Conseillers Numériques de l'Ain**

«Opération soutenue par l'Etat, dans le cadre du dispositif Conseiller numérique France Services»

Le retour des beaux jours est l'occasion d'initier des travaux extérieurs !

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, motoculteur, perceuse...) peuvent être pratiqués aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Bruit, choisir le bon moment c'est moins dérangeant !

